CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 28 septembre 2023 à 18h30
à l'Espace Cours

- **ORDRE DU JOUR -**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
du Conseil Municipal du 29 juin 2023

COMMUNICATION DE DÉCISIONS

➢ **A l'Etablissement de tarifs (alinéa 2) :**

N°2023/128 D'approuver les tarifications d'objets-souvenirs et de vente de boissons et de produits alimentaires applicables dans le cadre du festival des Imaginales pour l'édition 2023.

N°2023/134 D'approuver l'exonération des droits de place des commerçants de la rue des Halles de manière provisoire (repris dans le livre des tarifs municipaux 2023-2024), dans le but d'ériger ce quartier en véritable lieu de rencontre et d'animations.

N°2023/170 D'approuver les tarifications applicables pour la vente d'objets-souvenirs au Musée de l'Image, ainsi que leur attribution gracieuse à titre de promotion, dans le cadre de l'exposition temporaire *Plein la vue !* ouverte au public du 1er juillet 2023 au 7 janvier 2024.

N°2023/184 D'approuver l'attribution de 20 entrées gratuites du Musée de l'Image destinées à être remises aux auditeurs de la radio France Bleu dans le cadre de leur opération Eté France Bleu.

➢ **A la réalisation d'un emprunt (alinéa 3) :**

N°2023/206 D'approuver la souscription d'un emprunt avec ARKEA BANQUE ENTREPRISES.

➢ **A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4) :**

N°2023/33 D'approuver un marché subséquent n°2 relatif à l'extension du périmètre des études de diagnostic complémentaire concernant la maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Basilique Saint-Maurice, avec le groupement d'entreprises représenté par son mandataire la société SARL ARCH-R architecture.

N°2023/171 D'approuver un marché pour la réalisation d'une fouille archéologique sur le site de la Basilique Saint-Maurice dans le cadre de sa restauration, auprès de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), comme suit :

- Tranche ferme ;
- 4 tranches optionnelles.

N°2023/231 D'approuver un marché pour une mission de diagnostic des vitraux du chœur, des chapelles attenantes et de la chapelle du Saint-Sacrement de la Basilique Saint-Maurice avec la société ATELIER MURANESE détaillé comme suit :

- Offre de base
- Option « relevé photographique hors périmètre ».

N°2023/51 D'approuver un marché pour la réalisation d'audits énergétiques dans le cadre du programme « OPAH-RU Epinal au cœur », avec la société SARL E.T.I.

N°2023/83 D'approuver un marché pour une prestation de service pour la mise en place technique d'une projection sur mur d'eau sur le quai Jules Ferry dans le cadre de la Fête des Images édition 2023, avec la société IRREELLE VISION.

N°2023/86 D'approuver un marché pour la fourniture et la pose de lisses de protection pour les espaces publics végétalisés du centre-ville, auprès de la société SARL MUNIER ET FILS.

N°2023/137 D'approuver un contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle « Le voyage intérieur » de Bernard WERBER représenté le 27 mai 2023 dans le cadre du festival Les Imaginales, avec la société BLUE LINE PRODUCTIONS.

N°2023/138 D'approuver des marchés pour la fourniture et la livraison de matériels et de logiciels informatiques, détaillés comme suit :

- Lot n°1 – Matériel bureautique neuf avec la société JCD COMMUNICATION ;
- Lot n°2 – Matériel bureautique reconditionné avec la société JCD COMMUNICATION ;
- Lot n°3 – Licences et abonnements logiciels avec la société SCC France.

N°2023/143 D'approuver un marché pour une prestation de maîtrise d'œuvre de démolition et reconstruction concernant le logement incendié rue Abbé Claude près de l'école Saint Laurent, avec la société SARL VOSGES ARCHITECTURE.

N°2023/144 D'approuver un marché pour la réalisation de travaux de voirie en génie civil permettant le déploiement prévisionnel de la fibre noire dans le cadre du chantier situé place Foch, pont Sadi Carnot et rue Georges de la Tour, avec l'entreprise SAS RAY.

N°2023/146 D'approuver un marché pour la reprise des données de l'ancien logiciel des Archives avec la société EMPREINTE DIGITALE.

N°2023/147, 148, 149, 150, 151, 152 et 166 D'approuver des accords-cadres, d'une durée d'une année, reconductibles deux fois tacitement, concernant des matériaux destinés à la réalisation des différents chantiers et à la réfection des voiries en régie, pour l'acquisition :

- D'agrégats avec la société SAS SAGRAM ;
- De béton prêt à l'emploi avec la société HERONNIERE ;
- De bordures et caniveaux avec la société FRANS BONHOMME ;
- D'enrobé hydrocarboné « à chaud » avec la société SAS TRB TRAPDID-BIGONI ;
- D'enrobé hydrocarburé « à froid » avec la société COLAS EST ;
- De produits métallurgiques, plastiques et béton pour voirie avec la société FRANS BONHOMME ;
- De produits de maçonnerie avec la société GEDIMAT DERREY.

N°2023/153 D'approuver un marché pour des travaux de réfection de toiture du château d'eau du Plateau de la Justice, avec l'entreprise CIRCET GROUPE.

N°2023/155 D'approuver un marché pour la réhabilitation électrique ainsi que le changement de l'éclairage par des équipements LED de l'école Victor Hugo, avec la société INEO EQUANS.

N°2023/156 D'approuver un marché pour la réhabilitation électrique ainsi que le changement de l'éclairage par des équipements LED de l'école élémentaire Louis Pergaud, avec la société SARL GILLES THOCKLER.

N°2023/157 D'approuver un marché pour la réhabilitation électrique ainsi que le changement de l'éclairage par des équipements LED de l'école du Centre, avec la société INEO EQUANS.

N°2023/158 D'approuver deux contrats d'une durée de 4 années auprès de la société SAS CIRIL GROUP concernant le logiciel Ciril Enfance comme suit :

- Hébergement de Civil Net enfance ;
- Hébergement du portail Famille.

N°2023/159 D'approuver l'achat d'un véhicule benne équipé pour la collecte des ordures, auprès de la société UGAP.

N°2023/160 D'approuver un marché pour l'achat et l'installation de margelles destinées au pourtour de l'ancien bassin se situant au pied du Château avec la société SEBELER.

N°2023/161 D'approuver un marché pour une prestation de tirs de feux d'artifice destinés aux Fêtes traditionnelles de la Ville, avec la société JSE, comme suit :

- Lors de la Fête nationale ;
- Lors des Fêtes de Saint-Nicolas.

N°2023/162 D'approuver des marchés pour les travaux de mise en accessibilité du gymnase Charles Perrault, comme suit :

- Lot n°1 Démolition – gros œuvre – VRD avec la société SAS MENIL RENOV' ;
- Lot n°3 Plâtrerie – isolation avec la société SAS EFPI ;
- Lot n°4 Carrelage – Faïence avec la société SARL CARRELAGES ET DECO ;
- Lot n°5 Electricité – ventilation avec la société SARL BATY ELEC ;
- Lot n°6 Plomberie – sanitaire avec la société SARL PATRICK ROUSSEL (ETS JEAN GERARD) ;
- Lot n°8 Serrurerie – métallerie avec la société ETS PERROT ;
- Lot n°9 Signalétique – accessibilité avec la société ACCEASY.

N°2023/230 D'approuver l'avenant n°1 au marché des travaux de mise aux normes d'accessibilité du gymnase Charles Perrault concernant le lot n°6 Plomberie – Sanitaire, avec la société SARL PATRICK ROUSSEL (ETS JEAN GERARD), dans le but d'adapter le marché aux nouveaux besoins.

N°2023/165 D'approuver l'achat d'un container de stockage sécurisé auprès de la société ACM CONTAINER, dans le but de stocker sur le lieu de l'évènement le matériel évènementiel de la Ville pendant la période de fortes demandes de manifestations.

N°2023/167 D'approuver un contrat, d'une durée d'une année renouvelable tacitement 3 fois, pour un droit de licence annuel des logiciels de fiscalité auprès de la société INETUM.

N°2023/168 D'approuver un marché pour une prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage suite au sinistre de la Halle des Sports, avec la société IESB JEAN-LOUIS LINARES, dans le but d'obtenir un protocole de réparation et/ou de renforcement de la charpente actuelle.

N°2023/172 D'approuver un marché pour l'optimisation de la centrale de traitement d'air de l'école Louis Pergaud, avec la société ENGIE SOLUTIONS, dans le but de réaliser des économies d'énergie.

N°2023/175 D'approuver l'adhésion de la Ville d'Epinal au marché relatif à l'acquisition de produits de signalisation verticale permanente et temporaire ouvert par la centrale d'achat de la Communauté d'Agglomération d'Epinal avec la société SA SIGNAUX GIROD.

N°2023/176 D'approuver l'achat d'un fourgon destiné à l'entretien des cimetières, auprès du garage MONDIAL DISTRIBUTION.

N°2023/179 D'approuver un marché pour la réalisation d'un diagnostic préalable à la réalisation d'un schéma d'accueil du public en forêt autour de la 1ère couronne spinalienne, avec l'Office National des Forêts – Bureau d'études Grand Est.

N°2023/181 D'approuver l'avenant n°1 au marché des travaux de protection des falaises de la voie Carpentier, avec la société SAS ROC AMENAGEMENT, dans le but d'assurer un ajustement du grillage, la pose supplémentaire de fixations d'ancrages et le traitement des déchets.

N°2023/182 D'approuver un marché pour la fourniture et la pose de garde-corps au quai Michelet, avec la société CM2E.

N°2023/186 D'approuver un marché pour une prestation de démolition de 15 garages situés rue Christophe Denis, avec la société MENIL RENOV, dans le but de construire une passerelle reliant l'Île dite Bragard requalifiée dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU).

N°2023/190 D'approuver un marché pour le remplacement du système de sécurité incendie installée au Marché Couvert, avec la société INEO EQUANS.

N°2023/191 D'approuver un marché pour l'achat de corbeilles à déchets double flux équipées de cendriers incorporés avec la société SINEU GRAFF.

N°2023/194 D'approuver un marché, en raison de la contamination du bâtiment La Plomberie par la mérule, avec la société SARL LEONARD comme suit :

- Traitement de la mérule ;
- Remplacement du plancher au 1er étage.

N°2023/195 D'approuver un marché, reconductible tacitement deux fois, pour des prestations de service de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS), avec la société SASU BRCP, dans le but de nommer un coordonnateur SPS pour la réalisation de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relative aux travaux de voirie et de réseaux divers (VRD).

N°2023/196 D'approuver l'achat d'un dessin original préparatoire à une estampe de Charles Pinot éditée par Pellerin en 1859, dans le but d'alimenter les fonds du Musée de l'Image.

N°2023/197 D'approuver le marché pour le remplacement d'une porte automatique du Marché Couvert donnant sur la rue Blaudez, avec la société LTBO ASCENSEURS.

N°2023/199 D'approuver un marché pour une étude sur la fiscalité immobilière dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) avec le cabinet FIDAL AVOCATS, dans le but d'analyser les différents dispositifs de défiscalisation mobilisables sur le centre-ville et ainsi d'adapter la nouvelle campagne d'aides OPAH-RU.

N°2023/202 D'approuver le marché pour la réalisation d'une étude de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) concernant le projet de végétalisation citoyenne de la rue Charles Pensée, avec le bureau d'études ACERE.

N°2023/212 D'approuver un marché destiné à déplacer le réseau de gaz rue David et Maigret, auprès de la société GRDF, en assurant son raccordement sur la rue Bitola.

N°2023/213 D'approuver une convention entre la Ville d'Epinal et Monsieur François CHEVAL, commissaire indépendant, pour une prestation de commissariat pour la future exposition temporaire du Musée de l'Image intitulée *Icônes, la puissance des images et* devant se dérouler du 24 février au 15 septembre 2024.

N°2023/214 D'approuver un accord-cadre, d'une durée d'une année renouvelable 3 fois par tacite reconduction, concernant la réalisation de diagnostics de voirie en recherchant la présence ou non d'amiante et d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dans les enrobés bitumeux avant tout travaux de voirie, avec la société SASU CUNY EXPERTISES.

N°2023/217 D'approuver l'installation d'un nouveau contrôle d'accès à la Maison des sports, dans le cadre du projet de la réorganisation des services consécutives à la réorganisation de la galerie de l'Hôtel de Ville, et en prévision du repositionnement de la Police Municipale et du Centre de Supervision Urbain, auprès de la société AB SECURITE.

N°2023/219 D'approuver le marché pour le remplacement de la couverture principale et annexe, y compris les gouttières, la zinguerie et le châssis, du toit du bâtiment accueillant la Maison des Sports avec la société RICHARD TOITURE.

- **A l'Etablissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux ou de biens (alinéa 5) :**

N°2023/44 D'approuver la convention pour la mise à disposition d'un local situé 2 rue du Parc à Epinal entre la Ville d'Epinal (bailleur) et l'association Saint Vincent de Paul (preneur).

N°2023/108 D'approuver la convention pour la mise à disposition d'un local situé 19 rue d'Ambrail à Epinal entre la Ville d'Epinal (bailleur) et l'Association des Familles (Ludothèque) (preneur).

N°2023/109 D'approuver la convention pour la mise à disposition d'un local situé 19 rue d'Ambrail à Epinal entre la Ville d'Epinal (bailleur) et l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) (preneur).

N°2023/123 D'approuver une convention d'occupation du domaine public entre la Ville d'Epinal (bailleur) et la société FRANEL (preneur) quant à la mise à disposition de la guinguette située au parc de la Maison Romaine pour son exploitation pour les années 2023 à 2025.

N°2023/132 D'approuver une convention d'occupation en résidence d'artiste à la Maison Romaine, auprès de Madame Olivia BENVENISTE du 9 mai au 4 juin 2023, dans le cadre d'un partenariat avec l'association Pigmen'T et Les Ateliers du Grand Est.

N°2023/145 D'approuver un contrat d'occupation d'un appartement de type F3 situé 1 place d'Avrinsart à Epinal, avec un particulier.

N°2023/180, 183, 185 D'approuver la conclusion d'un bail entre la Ville (bailleur) et la société TOTEM FRANCE (preneur) :

- sur le parking du stade de la Colombière, pour une durée de 2 années renouvelable tacitement jusqu'au 2 mai 2034,
- sur la parcelle cadastrée AB 964 située en surplomb de la voie Carpentier, pour une durée de 4 années renouvelable tacitement jusqu'au 2 mai 2034,
- dans les combles de l'ancienne école du Vieux Saint-Laurent, pour une durée de 4 années renouvelable tacitement jusqu'au 6 juin 2034.

N°2023/228 D'approuver la conclusion d'une convention entre Epinal Habitat (bailleur) et la Ville d'Epinal (preneur), d'un pavillon de type T3 situé au 49 quartier de la Magdeleine à Epinal en vue d'une utilisation par l'association « Union Nationale des veuves et enfants d'Harkis anciens combattants ».

- **A la fixation des rémunérations et au règlement des frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et expert (alinéa 11) :**

N°2023/189 D'approuver une convention d'honoraires avec Maître HEITZMANN, ou son représentant, du Cabinet THOME-HEITZMANN pour une mission d'accompagnement dans le cadre de la conclusion de la phase judiciaire de la procédure d'expropriation de l'immeuble situé au 27-29 rue Saint-Michel, parcelle cadastrée AB 1130.

N°2023/192 D'approuver la désignation d'un avocat, Maître CUNY ou son représentant du Cabinet ACD, ainsi que le paiement de ses honoraires en ce qu'ils dépasseraient la prise en charge par l'assurance de la Ville, dans le cadre d'une procédure contentieuse relative à un conflit d'usage entre domaine public et domaine privé.

N°2023/193 D'approuver la désignation d'un avocat, Maître COULON ou son représentant du Cabinet Gartner, ainsi que le paiement de ses honoraires en ce qu'ils dépasseraient la prise en charge par l'assurance de la Ville, dans le cadre d'une contestation d'une absence de renouvellement d'une convention d'occupation du domaine public.

- **A la réalisation de lignes de trésorerie (alinéa 20) :**

N°2023/178 D'approuver le renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de LA BANQUE POSTALE.

N°2023/205 D'approuver la souscription d'une convention d'avance de trésorerie avec ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS.

- **A l'exercice du droit de préemption (alinéa 21) :**

N°2023/216 D'approuver l'exercice du droit de préemption concernant un immeuble mitoyen situé au 12-14 petite rue des Forts à Epinal sur la parcelle cadastrée AB 624.

- **Au renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (alinéa 24) :**

N°2023/188 D'approuver la reconduction tacite de l'adhésion de la Ville d'Epinal au Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation.

- **A l'attribution de subventions (alinéa 26) :**

N°2023/140 D'approuver la demande de subvention pour le financement d'un sondage géotechnique de la Basilique Saint-Maurice, dans le cadre de sa réfection, auprès :
- De l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ;
- Du Département des Vosges ;
- De la Région Grand Est.

N°2023/141 D'approuver la demande de subvention pour le financement d'un diagnostic des vitraux de la Basilique Saint-Maurice, dans le cadre de sa réfection, auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

N°2023/142 D'approuver la demande de subvention pour le financement de la mise en tombeau de la Basilique Saint-Maurice, dans le cadre de sa réfection, auprès l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

N°2023/173 D'approuver la demande de subvention pour le financement de diverses études dans le cadre de la réfection de la Basilique Saint-Maurice, auprès :
- Du Département des Vosges ;
- De la Région Grand Est.

N°2023/187 D'approuver la demande de subvention pour le financement des travaux de réhabilitation du parvis dit Bragard, auprès de la Région Grand Est, annulant et remplaçant ainsi la décision 2023/38 en date du 15 février 2023, du fait d'une actualisation du plan de financement.

N°2023/198 D'approuver la demande de subvention pour le financement d'un diagnostic préalable à l'élaboration d'un schéma d'accueil du public en forêt dans la 1ère couronne spinalienne, auprès du fonds Leader.

N°2023/207 D'approuver la demande de subvention pour le financement de fouilles archéologiques préventives de la Basilique Saint Maurice, dans le cadre de sa réfection, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

1 - DIRECTION DES FINANCES

1.1 - Budget supplémentaire 2023
Le Conseil Municipal est appelé à approuver le budget supplémentaire 2023 consistant en l'ajustement des crédits, l'intégration d'opérations nouvelles sur le budget de la Ville et la prise en compte du Compte Administratif 2022.

2 - POLE VILLE VERTE, ATTRACTIVE ET DE PROXIMITE

2.1 – Demande de transfert de déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière
Le Conseil Municipal est amené à approuver le transfert de la déclaration d'utilité publique relative à l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) lancée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) au profit de l'EPFGE, dans le but que ce dernier puisse exproprier pour le compte de la Ville les immeubles n'ayant pas fait l'objet de réhabilitation et réaliser leur portage le temps des études techniques.

2.2 – Soutien aux commerçants

2.2.1 - Convention d'indemnisation des commerçants pour les travaux du secteur du MUDAAC
Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) pour assurer la gestion du fonds d'indemnisation des commerçants impactés par les travaux de réaménagement du secteur du MUDAAC.

2.2.2 - Remise gracieuse en faveur des commerçants
Le Conseil Municipal est amené à approuver une remise gracieuse des droits de place des commerçants du secteur de l'Ile Sud en raison des travaux sur le secteur rue Georges de la Tour.

2.3 – Prolongation du plan d'aménagement forestier
Le Conseil Municipal est amené à approuver la prolongation du plan d'aménagement forestier, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024 afin d'ajuster les perspectives de développement aux résultats des études en cours

2.4 – Sentier dit « de la Ceinture de la Place Forte d'Epinal »
Le Conseil Municipal est amené à approuver le tracé du sentier dit « de la Ceinture de la Place Forte d'Epinal » réalisé par le Club Vosgien en vue de préserver et valoriser les forts militaires de la première couronne spinalienne, en ce qu'il traverse la forêt communale spinalienne.

2.5 – Constitution d'une servitude de réseaux au profit de GRDF pour le passage de canalisations sur la parcelle AM 328 située rue Jacquard

Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention entre la Ville et la société GRDF pour la constitution d'une servitude de réseaux, au profit de GRDF, sur la parcelle AM 328 située rue Jacquard.

2.6 – Servitudes pour le raccordement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE)

2.6.1 - Constitution d'une servitude de réseaux au profit d'ENEDIS pour le raccordement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) rue de Remiremont

Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention entre la Ville et la société ENEDIS pour la constitution d'une servitude de réseaux au profit d'ENEDIS, sur les parcelles communales cadastrées AM 661 à 664 situées rue de Remiremont pour l'alimentation d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE).

2.6.2 – Constitution d'une servitude de réseaux au profit d'ENEDIS pour le raccordement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) sur le parking du cinéma

Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention entre la Ville et la société ENEDIS pour la constitution d'une servitude de réseaux au profit d'ENEDIS, sur la parcelle communale cadastrée AT 486 située rue Saint Michel sur le parking du cinéma pour l'alimentation d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE).

2.7 – Cession d'une emprise foncière issue de la parcelle communale cadastrée CN 1 sise rue de la 2ème DB

Le Conseil Municipal est amené à approuver la cession au profit des époux ANDREUX, d'une emprise foncière issue de la parcelle cadastrée CN 1, située rue de la 2ème DB à Epinal, d'une superficie maximale d'environ 300 m².

2.8 – Cession d'une parcelle communale cadastrée CD 142 située sentier rural dit du Berba

Le Conseil Municipal est amené à approuver la cession au profit de Monsieur Dominique PREVOT d'une parcelle communale cadastrée CD 142, située sur le sentier rural dit du Berba à Epinal, d'une superficie d'environ 92 m².

3 - POLE VILLE DE CULTURE

3.1 – Restauration de la Basilique Saint Maurice

3.1.1 – Convention-cadre 2024-2026 pour le financement de la restauration de la Basilique Saint-Maurice

Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention-cadre d'une durée de trois années avec les partenaires financiers de la Ville qui sont l'Etat, la Région Grand Est et le Département des Vosges dans le but de financer la restauration de la Basilique Saint Maurice.

3.1.2 - Avenant à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Basilique Saint Maurice

Le Conseil Municipal est amené à approuver un avenant à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Basilique Saint Maurice, dans le but de fixer un nouveau forfait de rémunération suite à des redécoupages dans le déroulé du programme.

3.2 – Versement des lots numéraires aux lauréats du projet artistique pour le pont du 170ème R.I.

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement de lots numéraires afin de récompenser les 3 lauréats, étudiants au sein de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL), du concours lancé dans le cadre de la réhabilitation du pont du 170ème R.I.

3.3 – Convention de partenariat entre le Musée de l'Image et l'Office de Tourisme d'Epinal

Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention entre le Ville d'Epinal et l'Office de Tourisme d'Epinal, dans le but que ce dernier commercialise des entrées et visites commentées du Musée de l'Image.

3.4 - Demandes de subvention et de mécénat pour les animations et événements culturels 2024

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser la Ville à solliciter toutes les institutions publiques ou les entités privées susceptibles de participer au financement des animations et événements culturels organisés par la Ville pour l'année 2024.

PÔLE RESSOURCES

4 - PROMOTION

4.1 – Convention relative à l'organisation de l'événement « Forum International Bois construction 2024 »

Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention actant sa participation logistique à l'organisation de l'événement « Forum International Bois construction 2024 » portée par la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE).

4.2 – Convention entre la Ville et l'Office du Tourisme relative aux manifestations organisées par la Ville au Centre des Congrès

Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention avec l'Office du Tourisme visant à définir le nombre de jours mobilisables par la Ville pour ses manifestations au Centre des Congrès.

4.3 – Dénomination d'esplanades

4.3.1 - Dénomination de l'esplanade Roger Le Neurès

Le Conseil Municipal est amené à approuver la dénomination de la place située entre la rue Charles Perrault et l'avenue Henri Sellier en l'hommage de Roger Le Neurès, dernier vétéran vosgien de l'armée du général Leclerc, sous l'intitulé suivant « esplanade Roger Le Neurès ».

4.3.2 – Dénomination de l'esplanade Addi Bâ

Le Conseil Municipal est amené à approuver la dénomination de la place située entre le quai Maréchal Contades et la rue de la Chipotte en l'hommage à Monsieur Addi Bâ, résistant guinéen dans les Vosges lors de la Seconde Guerre Mondiale, sous l'intitulé suivant « esplanade Addi Bâ ».

4.4 – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Union des combattants d'Afrique du Nord – Section des Vosges

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Union des combattants d'Afrique du Nord – Section des Vosges, afin de participer financièrement à l'achat de gerbes destinées à honorer la mémoire des anciens combattants d'Afrique du Nord spinaliens.

5 - DIRECTION DES FINANCES

5.1 - Diminution de recettes

5.1.1 - Extinctions de créances

Le Conseil Municipal est appelé à constater les créances définitivement éteintes du fait de situations de surendettement de personnes physiques et de liquidations concernant des personnes morales.

5.1.2 - Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'admission en non-valeur sur des restes à recouvrer qui seront définitivement non-encaissés, après épuisement de tous les recours possibles de la Trésorerie Municipale.

5.1.3 - Avis en admission en non-valeur sur une taxe d'urbanisme

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur l'admission en non-valeur d'une taxe d'urbanisme.

5.2 – Demandes de subventions à l'Etat

5.2.1 – Mise niveau de l'éclairage public

Le Conseil Municipal est amené à approuver une demande de subvention pour le financement la mise à niveau de l'éclairage public auprès de l'Etat.

5.2.2 – Plan communal des mobilités

Le Conseil Municipal est amené à approuver une demande de subvention pour le financement des aménagements prévus dans le cadre du Plan communal des mobilités auprès de l'Etat.

6 – ASSEMBLEES

6.1 - Renouvellement de désignation des élus dans les instances

Le Conseil Municipal est appelé à renouveler la désignation de ses représentants au sein du Conseil d'Institut de l'IUT Epinal – Hubert Curien.

6.2 – Désignation d'un référent déontologue
Le Conseil Municipal est amené à approuver la désignation d'un référent déontologue chargé d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques aux conseillers municipaux de la Ville, et ce, jusqu'au 30 juin 2026.

7 - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

7.1 – Convention d'accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie numérique responsable
Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le but de bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie numérique responsable.

8 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

8.1 - Modification du tableau des effectifs
Le Conseil Municipal est amené à approuver la modification du tableau des effectifs, correspondant à la liste des emplois de la Ville ouverts budgétairement, dans le but de l'adapter aux besoins de personnels de la Ville.

8.2 - Mandat spécial
Le Conseil Municipal est amené à approuver les dépenses exposées par les élus dans le cadre d'un mandat spécial et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.